

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2017
20 Heures

L'an deux mille dix sept, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 26 juin 2017.

PRESENTS : Mesdames Maryse CATTOOR, Angélique HERNANDEZ, Dominique LIFANTE, et Gaëlle SOULIE, Messieurs Bernard BARRAL, Gérard COMBETTES, Fabrice CORALLO, Bertrand DELMAS, Jean Noël DENIS, Arnaud DEVILLIERS, Michel GARRIGUES, Bernard MARES, Gérard MULLER.

EXCUSES avec Pouvoirs : Madame Warda BASSO donne pouvoir à Madame Maryse CATTOR, Madame Aude CLUZEL donne pouvoir à Monsieur Jean Noël DENIS.

EXCUSES : Madame Marlyse FLORENTY, Messieurs Laurent DUDRAGNE, Bernard JURQUET.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Maryse CATTOOR, secrétaire de séance.

Ordre du jour

Elections : désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n° 2017-2091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu les instructions ministérielles,

a) composition du bureau électoral.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Gérard COMBETTES, Bernard MARES, Madame Angélique HERNANDEZ et Monsieur Fabrice CORALLO ; La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection des délégués et de leurs suppléants

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. L'élection des délégués et de leurs suppléants a lieu simultanément, sur une même liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage. Compte tenu de la population de la commune, 5 délégués titulaires et 3 suppléants sont à élire. Une seule liste est présentée, appelée « liste commune ». Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- **Administration : Point d'information sur la CLECT.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dernières décisions à propos de la CLECT.

Il précise que les chiffres fournis sont en attente d'une validation par la CLECT puis par le Conseil communautaire, mais qu'ils devraient l'être.

Il précise également quelles sont les compétences transférées et à financer par la Commune de Penne :

- culture : école de musique : entre 1000 et 2000€/an
- voirie : ouvrages d'art et RKG : 27000/an
- zone d'activité artisanale : le chiffre de 500.000€ est annoncé mais non confirmé pour le moment
- santé : 10000€ au titre de la participation au déficit de la Maison de santé
- enfance et jeunesse : pas d'informations à ce jour
- urbanisme : 10000 à 12000€ (instruction des documents d'urbanisme et PLUI)

Le coût annuel de la fusion devrait s'élever à 80.000€.

Il reste des marges de négociation, mais Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas d'accord pour le financement du déficit de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, s'agissant d'une compétence communautaire pour laquelle la commune a déjà fait beaucoup d'efforts.

Questions diverses : néant

La séance est levée à 22h

La Secrétaire de Séance



Maryse CATTOOR